

Tarifs applicables au 26 avril 2025

TRANSACTION – VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 20 000 € : 2500 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 20 001 € et 60 000 € : 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 60 001 € et 100 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 200 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 500 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 500 001 € : 4 % TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur :

Honoraires d'entremise de négociation : 300€ TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux :

Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Principe du non-cumul:

L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement

des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.